

Charte de la section marathon du COSMA

Préambule

Créé en 1958, le COSMA est un club omnisports Arcueillais comptant 17 sections et plus de 2000 adhérents. Chaque section est autonome dans son fonctionnement, respectant en retour un certain nombre de règles communes.

Le COSMA est une association, tout adhérent doit payer sa cotisation et participer à la vie de la section. Les responsables sont volontaires et bénévoles : ils mènent leurs activités pour le plaisir.

Le COSMA est affilié à la Fédération Française d'Athlétisme. Les adhérents qui en expriment le souhait peuvent y être licenciés.

Adhésion

Pour adhérer à la section athlétisme du COSMA, chaque adhérent devra :

- payer sa cotisation annuelle,
- fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de la course à pied en compétition de moins d'un mois (document original),
- fournir les documents exigés par la FFA pour l'établissement d'une licence (pour les adhérents qui souhaitent être licenciés à la FFA),
- remplir la fiche de renseignements et accepter la charte de la section.

Chaque adhérent doit vérifier s'il est assuré personnellement pour les risques en rapport avec ses activités sportives (responsabilité civile et individuelle accident).

Aucun remboursement de cotisation ne sera possible en cours de saison.

Objectifs de la section marathon

La section marathon a pour vocation de développer, dans une bonne ambiance, la pratique de la course à pied pour tous.

Plus précisément, c'est :

- rassembler des coureurs autour de projets liés à la course à pied ;
- faire découvrir à ses adhérents des pratiques de la course à pied variées et enrichissantes ;
- accompagner les adhérents « loisirs » qui découvrent la course à pied ;
- accompagner les adhérents qui souhaitent faire de la compétition.

Autour de ces principes, le Bureau de la section (une équipe de 10 bénévoles) essaient de vous proposer des activités variées rythmant la vie du club (AG, compétitions, sorties, fêtes, organisation d'évènements sportifs, ...). Le bureau de la section est élu par les adhérents tous les deux ans.

Les entraînements

Des rendez-vous (entraînements) sont proposés à tous :

- les soirs de la semaine sur le stade Louis Frébault d'Arcueil.
- le dimanche matin footing hors stade (généralement au Parc de Sceaux)

Les compétitions

La section propose régulièrement des sorties « compétitions » ouvertes à tous. Les personnes en charge des inscriptions proposent les courses aux adhérents par mail. Une date limite est fixée pour donner une réponse. Au-delà de cette date, la section ne prendra pas en charge l'inscription administrative des retardataires.

Nous vous demandons par ailleurs de respecter vos engagements pris lorsque le club vous a inscrit à une compétition.

Lors des compétitions la section compte sur ses adhérents pour assurer les déplacements et pour apporter une aide sur place.

Lors d'une course, les adhérents doivent porter le maillot du club.

Les adhérents peuvent proposer des idées de courses au bureau du club.

Les adhérents peuvent aussi demander la prise en charge des frais d'inscription d'une course non proposée par le club. La demande sera examinée par le bureau en fonction du projet sportif et des finances de la section.

Les évènements sportifs organisés par la section

Pour tous, votre énergie et votre bonne humeur seront utilisées pour participer à l'organisation ou à l'encadrement de certaines manifestations du club. Sans votre aide, le COSMA ne serait pas en mesure d'organiser des évènements à Arcueil.

La communication

Le site internet de la section : **http://cosma-marathon.fr**. Vous y trouverez une présentation de la section, le calendrier, les résultats et les photos des compétitions ... et plein de liens utiles vers d'autres sites.

En adhérant à la section marathon, l'adhérent autorise la section marathon du COSMA à utiliser ou faire utiliser son nom, son image, sa voix et ses prestations sportives dans le cadre des activités de la section en vue de la communication de la section.

Règles de vie

L'adhérent s'engage à :

- respecter les autres adhérents et les dirigeants de la section ;
- respecter les participants, les organisateurs et le règlement des courses auxquelles il est inscrit;
- de prévenir en cas d'absence prolongée aux entraînements et aux compétitions ;
- respecter le matériel et les installations, participer à l'installation et au rangement de celui-ci.

Les adhérents s'engagent à respecter cette charte.

En vous remerciant de votre attention, le Bureau et les bénévoles vous souhaitent la bienvenue à la section marathon du COSMA.